

Demande d'examen au cas par cas préglable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 01/04/2014

Dossier complet le 04/104/2014

Nº d'enreaistrement F09314P0094

1. Intitulé du projet

Chemin de randonnée palmée archéologique de la Tour Fondue

Identification du maître d'ouvrage ou du pélitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morgie

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE D'HYERES - Service Musée et Site

Nom prénom et qualité de la personne habilitée a représenter la personne morale

Michel PELLEGRINO = adjoint à la Culture

RCS / SIRET

Forme jundique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3 Rubrique(s) applicable(s) du tableau das seuls et critères annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10 g	Dans une poche de sable (ccordonnées WGS84:N43°01'650 et E6°
	09'500), il est envisagé, avec l'accord du DRASSM et du PNPC, de
	recréer une épave antique, en replaçant sous l'eau les amphores de
	l'épave de la Madrague de Giens
	Emprise au sol : 35m²

4. Caractulistiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Ré-immersion de 200 des amphores sorties lors des fouilles archéologiques de la Madrague de Giens. Il s'agit d'évoquer la vision de la cargaison de l'épave et de donner ainsi aux visiteurs l'émotion de la découverte. La petite profondeur (6 à 7 mètres) permet aux plongeurs, apnéistes et randonneurs palmés d'accéder au site .

La cargaison sera remise en place à proximité du futur sentier de randonnée palmée de la Pointe du Bouvet, dans une poche de sable vierge. Un corps-mort de 1 mètre de côté est déjà situé en bordure de ce sentier, dans la poche de sable-

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont multiples:

- lieu de baptêmes de plongée, apnée
- lieu de balade palmée à visée pédagogique et de délectation

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- 200 amphores seront immergées
- un groupe de quelques plongeurs, après avoir légèrement creusé le sable, installeront les amphores
- celles-ci seront liées par 3 avec un filin en inox
- le sable sera remis en place

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le chemin de randonnée palmée archéologique de la Tour Fondue vivra au fil des saisons, avec les randonneurs, pour les baptêmes de plongée et pour les apnéistes qui viendront le découvrir. Un suivi biologique sera effectué tous les 6 mois, à partir du point zéro pour un comptage des espèces.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s)	trative(s) d'autorisation le projet d ive de l'Etal compétente en m	i-t-il été ou sera-t-il sou lattère d'environneme	mis ? nt devra è	tre jointe ou(x)
<pre>- demande d'AOT</pre>				
= autorisation du DRASSN (Min.	istère de la Culture)			
aval du Parc national de Po				
4 4 2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est	rempli		
- demande d'AOT				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	le l'opération - préciser l	es unités de r	mesure utilisées
	ırs caractéristiques		Vale	÷ur
- En phase de chantier : 16m sur - En phase d'exploitation : 14m		43 m² 35m²		
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques	Long. N43° 01 '650 "	Lat. <u>E6</u>	° <u>09</u> ' <u>500</u> "
d'implantation Hyères, Var				
Adresse : 3204 route de	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	fd), 8% 10°, 18°, 28° a)	et b). 32° ; 41	l° ef 42° :
l'Almanaire - 83400 HYERES Et Hotel de Ville - 12 av.	Point de départ	Long. N43° 01 ' 650"	Lat. <u>E6</u>	° <u>09</u> ' <u>500</u> "
Clotis = 83400 HYERES	Point a amvée	Long. N43° 01 650"	Lat. <u>E6</u>	° <u>09</u> 500"
	Communes traversées			
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une instaliation ou d'un ouvro	age existant?	Oul	Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact ?	Qui	Non
4.7.2 \$i oui, à quelle date a-t-il été au	utorisé ?			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	nme de travaux ?		Oui	Non X
Si oui, de quels projets se compose la	e programme ?			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ls sur l	e lieu :	de votre projet ?
lieu de baignade à proxi	mité	d'une	ZIEM
			rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme ou Non X
Si oui, intitulé et data d'approbation Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			
environnementale?			ments crit-ils tait l'objet d'une évaluation Out Non
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau sulvant, http://www.developpement-a	par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le sife infernet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérét écologique faunistique et floritique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un airéié de protection de biolope ?		×	
en zone de montagne ?		X.	
sur le territoire d'une ; commune littorale ?		X	Domaine public maritime, littoral de Hyères
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrèté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		[X]	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux?		[X]	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à : l'alimentation humaine ?		[<u>x</u>]	
dans un site inscrit ou classé?	X	п	La presqu'île de Giens, l'étang et les salins des Pesquiers
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
			à l'intérieur du site n° : RADE D'HYERES (FR9301613)
d'un site Natura 2000 ?	X		a l'intérieur du site n° : ILES D'HYERES (FR9310020)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant

Domaines	de l'environnement	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engeridre-fiil des prélèvements d'eau ?		X	
Possources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'equ souterraines ?		X	
Ressources	est-ii excédentaire en matériaux ?	X		installation de 200 amphores (35m²)
	est-il déticitaire en matériaux ? Si oui utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		[X]	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perfurbations, des dégradations des destructions de la biodiversité existante faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		[X]	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5 2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, mantimes ?	X	
	Est-il concerne par des risques technologiques ?	(X)	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques riaturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	En phase de réalisation, une moto-pompe sera en marche pendant la semaine d'installation. En phase d'exploitation, il n'y aura plus de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	En phase de réalisation, une moto-pompe sera en marche pendant la semaine d'installation. En phase d'exploitation, il n'y aura plus de vibration.

11				
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des érnissions lumineuses ?		X	
	Engendie-t-il des rejets policant: dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il de: reje's hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il ia production d'effluents ou de déchets non dangereux, ineries, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet met en valeur le patrimoine archéologique. L'opération se fait avec l'accord du Ministère de la Culture, Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	Ö.	X	

ct ou
ctou ra

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publiée ;
- Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

		Objet	
Courrier du din	recteur du DRASSM soutenau	nt le projet	
		*	
			January Company

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Hyères

le, 26 mars 2014

Signature

Luciégué à la Culture, Miche et à l'Animation

THE PELLEGRINO